

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Madame l'Orateur, j'ai l'intention de parler de la motion n° 1 et j'espère que la Chambre l'appuiera, car elle concerne à mon avis, une importante question de principe. La Banque d'expansion industrielle fonctionne efficacement comme filiale directe de la Banque du Canada. Je constate que durant la période de 12 mois qui s'est terminée le 27 novembre, l'actif de la Banque d'expansion industrielle a atteint 952.7 millions de dollars, soit 247.4 millions de plus durant les 12 mois étudiés dans la publication statistique hebdomadaire de la Banque de Canada.

Je signale la chose, car quand nous examinons la motion n° 1, nous ne devons pas oublier non plus que la Banque d'expansion industrielle joue un rôle beaucoup plus important qu'auparavant dans le financement des petites entreprises au Canada. Je crois que c'est bien. Nous devons nous rappeler que la Banque fédérale de développement, qui est, en réalité, une reconstitution de la Banque d'expansion industrielle, relèvera du ministère de l'Industrie et du Commerce. La plupart des administrateurs de la nouvelle banque viendront du secteur privé. Si nous songeons à porter la masse monétaire de la nouvelle banque de 1 à 2.2 milliards, nous devrions également examiner comment la nouvelle banque étendra son activité.

● (1410)

Au comité, M. Clark, directeur général de la Banque d'expansion industrielle, a nettement indiqué que la nouvelle banque, à son avis, accroîtrait ses fonds à prêter d'environ 250 millions de dollars par an. Les petites entreprises du Canada recevront de l'aide financière en conséquence. Si j'en parle c'est pour la raison suivante: nous reconnaissons pour la plupart que la propriété d'appartenance étrangère au pays a pris beaucoup plus d'essor qu'elle n'aurait dû. La loi sur l'examen de l'investissement étranger était bonne, je crois; c'était, bien sûr, un premier pas, un pas hésitant. Elle ne s'appliquait pas, par exemple, aux petites entreprises dont l'actif était inférieur à un quart de million de dollars ou dont le volume de ventes était inférieur à trois millions de dollars. Nous devons nous assurer que l'argent mis à la disposition de la Banque fédérale de développement projetée ne sera pas détourné pour aider les entreprises qui chez nous appartiennent à des étrangers, car alors rien n'empêche ces dernières de mettre la main sur des petites entreprises dont l'actif est inférieur à un quart de million de dollars et dont les ventes sont inférieures à trois millions de dollars par an. C'est-à-dire que les petites entreprises pourront être achetées par des étrangers sans que le gouvernement n'impose de restrictions ou contrôle les transactions.

La Banque fédérale de développement sera autorisée à prêter aux sociétés d'appartenance étrangère de l'argent avec lequel elles vont acheter les entreprises canadiennes. Si de telles sociétés sont déjà en activité au pays, elles peuvent demander à la nouvelle banque des fonds leur permettant de prendre de l'expansion au Canada. Parfois, nous préférons fermer les yeux sur l'ampleur des investissements étrangers chez nous. Ainsi, s'il faut en croire le rapport sur l'économie internationale que le président des États-Unis a transmis au Congrès en février 1974, les entreprises américaines détenaient au Canada, en 1972, un avoir de 44.1 milliards de dollars. C'est de loin le montant le plus élevé que les sociétés américaines aient investi dans n'importe quel pays en dehors des États-Unis.

Banque fédérale de développement—Loi

Quelle est la conséquence pour le Canada d'un investissement de cet ampleur? De prime abord, elle est difficile à reconnaître. Nous savons pourtant que les dividendes payés à des actionnaires étrangers ont augmenté sensiblement. Nous savons également que les bénéficiaires non distribués de sociétés canadiennes contrôlées par des étrangers montent en flèche. Dans un exposé fort intéressant qu'elle a publié sur la question, la Loewen, Ondaatje, McCutcheon and Company Limited explique la situation ainsi, en ce qui concerne le mouvement des dividendes au Canada et aux États-Unis:

Ce qui s'explique plus difficilement, c'est la croissance particulièrement forte des dividendes versés à des étrangers depuis 1969. Peut-être cela tient-il au fait que les profits des filiales canadiennes de compagnies étrangères ont augmenté beaucoup plus rapidement que ceux des entreprises appartenant en majorité à des Canadiens, d'où une augmentation plus rapide des dividendes versés à des étrangers.

Imaginez, voici une firme hautement réputée d'experts-conseils en placement qui dit ce que devraient avouer les politiciens, savoir que les entreprises à capitaux étrangers au Canada sont plus prospères que les entreprises canadiennes. Ils signalent qu'au cours de la période de 1965 à 1969, la croissance réelle moyenne de la masse des dividendes versés aux Canadiens a été de 4.87 p. 100. Or, les dividendes versés aux Canadiens au cours de la période de 1969 à 1973, année où le gouvernement Trudeau était au pouvoir, ont décliné en chiffres réels de 2.07 p. 100. Comparez maintenant avec l'évolution qu'ont connue les dividendes versés aux étrangers. Les dividendes versés aux non-résidents au cours de la période de 1956 à 1969 ont connu une hausse moyenne de 2.51 p. 100 par année.

M. Drury: En chiffres réels?

M. Stevens: En chiffres réels. Je me réjouis de voir que le ministre des Travaux publics (M. Drury) écoute. Au cours de la période de cinq ans de 1969 à 1973, les dividendes versés aux non-résidents se sont accrus en chiffres réels au rythme moyen de 4.61 p. 100. D'autre part, au cours de ces cinq années, les dividendes versés aux Canadiens déclinaient au rythme de 2.07 p. 100 en chiffres réels. Madame l'Orateur, je mentionne ces faits parce qu'en examinant la motion n° 1, nous devons tenir compte de ce qui se passe aujourd'hui au Canada.

● (1420)

Si nous avons du mal à équilibrer notre balance commerciale, c'est notamment parce que nous versons de plus en plus de dividendes, d'intérêts, de redevances et autres droits aux étrangers qui ont des intérêts au Canada. En l'occurrence, il vaut certainement la peine d'étudier la motion n° 1. Elle signifie simplement que si l'on établit une institution comme la Banque fédérale de développement qui a été et sera encore subventionnée par les Canadiens et qui vise à aider la petite entreprise au Canada, il faut veiller à ce que les fonds de cette banque ne servent pas à aider davantage les entreprises étrangères.

Je ne crois pas que nous puissions dresser des barrières artificielles pour nous protéger de la mainmise étrangère. D'un autre côté, j'aimerais beaucoup qu'on donne à l'entreprise canadienne tous les stimulants et les facilités voulus pour l'aider à concurrencer les capitalistes étrangers. Le gouvernement aurait dû au moins stipuler dans le bill qu'un traitement de faveur devait être accordé aux entreprises où les Canadiens sont majoritaires. Pourquoi le bill ne prévoit-il pas pour les entreprises canadiennes des intérêts moins élevés ou des prêts spéciaux à des taux nettement inférieurs qu'aux entreprises étrangères?